

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2026

AMÉLIORER LA PROTECTION DES COMMERÇANTS GRÂCE À L'USAGE D'OUTILS
NUMÉRIQUES - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

N° 39 (Rect)

AMENDEMENT

présenté par
M. Midy

ARTICLE UNIQUE

À la deuxième phrase de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« d'identifier »

les mots :

« de détecter ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel